

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, vendredi six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Joël Cordier, Le Maire.

Présents : Madame DEBONNE Françoise

Messieurs CORDIER Joël, BOURGEOIS Emmanuel, JOBIN Bertrand, PIETTE Emmanuel, THIBAUT Alexandre, CADINOT Frédéric, CARPENTIER Marc et DELAHAYE Davy

Absents : Madame FRETIGNY Coralie

Pouvoir : -----

Secrétaire de séance : Madame DEBONNE Françoise

Présence de la secrétaire de Mairie : Madame MENEZ Marlène

- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Votants : 9

Date de convocation : 23/09/2023

Date de publication : 09/10/2023

➤ **Autorisation de signature du Maire en cas de demande de bornage :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature en cas de demande

- de bornage
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- d'exercer au nom de la commune, les droits de préemptions définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans tous les cas
- d'exercer, au nom de la commune et sur l'ensemble de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention de la première Adjointe en cas d'empêchement du Maire

jusqu'à la fin de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Rendu exécutoire le 06/10/2023
Publication le 09/10/2023

Secrétaire de Séance,
Françoise DEBONNE




Le Maire,
Joël CORDIER


